

Les Échos

N° 27 - HIVER 2021

BULLETIN MUNICIPAL TRIMESTRIEL
DE BEAUVALLON

DULAC



Joyeuses fêtes



LES ÉCHOS DU LAC - N°27



Directeur de la publication :
Bernard Ripoché, Maire de Beauvallon
© Crédits photos :
Mairie, Laure Allard (p. 1, 12, 13 et 15)
Conception et impression :
Laure Allard - IDEOprim
Impression quadri
Sur papier 135 g PEFC.



la mairie
INAUGURÉE
sous l'égide de Marianne

Le 30 novembre, après la journée porte ouverte, nous inaugurons la nouvelle mairie, installée dans l'ancien groupe scolaire construit en 1935 désaffecté après la construction de l'École de la Véore Rue du Lac. La Maison Commune de Beauvallon,

collectivité de base de la République.
Pour cette inauguration, avec le concours artistique de Pierre Pellet, les élèves du Conseil Municipal des Enfants et ceux du CM2 ont fait œuvre de création autour des deux Mariannes de Beauvallon, symbole des principes fondateurs de la République « Liberté, Égalité, Fraternité ». La trentaine de Mariannes différentes exposées sur les vitres de la mairie expriment les différents états de la République : forte, sombre, resplendissante, dure, fermée... autant d'épreuves que la République ont traversées depuis la Révolution. La Première République crée les communes et les maires élus à la place des châtelains. Mais le Premier Empire supprime l'élection du maire, nommé par le préfet. A Beauvallon, à côté de la salle de la mairie dans la Montée de l'Église, est créée l'école de garçons en 1844, car la loi impose au maire que la maison d'école de garçons soit municipale et qu'il paye l'instituteur, moyennant une taxe et une contribution demandée aux parents, sauf aux « indigents ». Les locaux deviennent trop petits et en 1853 la mairie et l'école s'installent dans la maison de la Montée du château, celle que nous venons de quitter pour la nouvelle mairie. L'école des filles se tient dans une maison du châtelain en face, à côté de la boulangerie. Leur instruction est assurée par les religieuses du couvent des Mernes. L'école ne devient obligatoire et gratuite pour les enfants, filles et garçons qu'avec la Troisième République dans les années 1880. Au début du XXème siècle, l'école laïque donne du fil à retordre au maire face à la congrégation religieuse qui assurait l'enseignement à l'école. L'égalité des enfants garçons ou filles devant l'instruction et sa gratuité a donc été une longue conquête de liberté, d'égalité et de solidarité républicaines. La Troisième République réinstalle le principe de l'élection du maire en 1884. Mais il faudra attendre les lois de décentralisation de 1982, cent ans après, pour que les maires « administrent librement leur commune », sans la tutelle de l'État. En somme, l'histoire de la République, de l'école, des communes et leurs maires sont très imbriquées : à tous les moments, le triptyque Liberté-Égalité-Fraternité (aujourd'hui on dit plutôt « solidarité ») est redéfini, fait d'avancées mais aussi de reculs. Ce triptyque républicain fondamental est toujours à atteindre, à conforter, à défendre. Il sous-tend nos liens sociaux dans la commune pour vivre ensemble. Merci aux enfants pour les visages de Mariannes et les réflexions qu'elles nous inspirent.

Bien à vous

Le Maire
Bernard Ripoché

3 ÉDITORIAL DU MAIRE

4 URBANISME
4 Aménagement Vicherolles Gamelles
5 PUP - PLU

6 INFOS MUNICIPALES
6 Le CME
Points sur les travaux
7 Le 11 novembre

8 ASSOCIATIONS
8 Le Véore XV
AS Beauvallon
Pétanque Beauvalonnaise,
Avenir Boules

9 ÇA BOUGE CHEZ NOUS
9 Beaumontoise,
Valence pays d'arts
La chorale cantivoiure
10 Chemin des artistes

11 ENVIRONNEMENT
11 L'entretien de la commune
12 Un sage, c'est quoi
La rivière
Tri des poubelles
13 Des plantes en hiver

14 BEAUVALLON DANS L'AGGLO

15 BEAUVALLON ET VOUS
Voeux du Maire
État civil
En cas d'urgence
Infos mairie

NOUVEAU

Demandes d'autorisations d'urbanisme en ligne

Je souhaite réaliser des travaux chez moi

- Changement de fenêtres
- Clôture
- Panneaux solaires
- Extension
- Nouvelle construction
- Abri de jardin
- Ravalement...

Tous ces travaux doivent être autorisés avant d'être entrepris.

Je dois faire des demandes d'urbanisme

- Permis de construire
- Permis de démolir
- Déclaration préalable de travaux
- Certificat d'urbanisme
- Permis d'aménager

Ce service en ligne, vous permet de réaliser toutes vos démarches d'urbanisme de chez vous.

Retrouvez ce nouveau service sur **beauvallon.fr**

Mes démarches d'urbanisme en ligne

Un portail web pour déposer ma demande

Après avoir créé un compte personnel, je peux à tout moment saisir en ligne ma demande d'autorisation d'urbanisme et joindre les pièces nécessaires à l'instruction de mon dossier. Un accompagnement pour le dépôt en ligne. Je suis accompagné pour préparer ma demande (choix du formulaire, aide à la constitution du dossier, édition de plans...).

Une interface pour suivre l'avancée de mon dossier

En me connectant, je peux suivre l'avancée de ma demande, compléter mon dossier, connaître le délai d'instruction, jusqu'à la décision de l'administration. Je peux également consulter mes précédentes demandes.

La dématérialisation
des demandes d'urbanisme, c'est plus simple, plus rapide, accessible à tous et sécurisé !



NOUVEAUTÉ

À partir du 1^{er} janvier

Vous aurez la possibilité de déposer vos demandes d'autorisations d'urbanismes en ligne.

Un lien sera disponible sur notre site internet beauvallon.fr

Le service urbanisme continuera à répondre à vos questions et vous aidera dans vos démarches.



Que de chemin parcouru depuis le dépôt du Permis d'Aménager en 2019.



Déjà 2 ans se sont écoulés depuis le 1er coup de pelle, le 23 octobre 2019

AMÉNAGEMENT Vicherolles Gamelles

C'est avec un réel plaisir que nous avons assisté à la 1^{ère} remise des clefs à M et Mme Place qui ont pris possession de leur maison vendredi 5 novembre en présence de Lionel GRESSE Directeur de DAI, Monsieur FAURE Directeur de maison Alpha Omega et de Laurence FOUREL et Laurent DURET 1^{ère} et 2^{ème} Adjoints

Un moment convivial au cours duquel M et Mme Place nous ont confiés leur attachement au village de Beauvallon

Les réalisations vont se poursuivre au SUD suite au dépôt du P C du Clos des Roseaux (21 logements) et 5 maisons individuelles.

L'urbanisation de la zone Vicherolles Gamelles tant attendue (PLU 2008) devrait terminer sa concrétisation en 2023 avec la Maison Médicale et l'ensemble Bibliothèque, Agence postale, et MJC.

Laurence FOUREL EDELBLUTH



Les maisons sortent de terre régulièrement, une dizaine de famille devrait pouvoir passer les fêtes de NOEL dans leur nouvelle maison.



PUP (projet urbain partenarial)

Début 2018 la mairie signait avec l'aménageur D.A.I, les propriétaires privés et Valence Romans Agglo un P.U.P (projet urbain partenarial) destiné à assurer le préfinancement de futurs équipements publics par des personnes privées (propriétaires fonciers, aménageurs ou constructeurs) via la conclusion d'une convention.

Ces équipements publics sont ceux qui, non seulement sont rendus nécessaires par les opérations d'aménagement, mais répondent aussi aux besoins des futurs habitants ou usagers du projet de Vicherolles Gamelles (route, réseaux, bibliothèque, point poste, MJC).

Compte tenu de l'avancée des travaux, cette convention a été ajustée financièrement et un avenant a été signé le 21 octobre entre la Mairie, Valence Romans Agglo, l'aménageur DAI et les propriétaires privés.

La commune peut donc percevoir dès à présent les versements prévus dans le cadre de cette convention sans attendre la fin des travaux et des constructions.

Cette convention se substitue à la part de taxe d'aménagement perçue habituellement par la commune sur un tel projet.

« les constructions édifiées dans le périmètre délimité par une convention prévue à l'article L. 332-11-3 sont exclues du champ d'application de cette taxe pendant un délai fixé par la convention, qui ne peut excéder dix ans »



PLU (plan local d'urbanisme)

La révision du PLU approuvé en 2008, se poursuit malgré les aléas liés à la situation épidémiologique que nous traversons depuis 2 années.

Semaine 46 une réunion de finalisation de la rédaction du règlement et des O.A.P (Orientations d'Aménagement et de Programmation), afin de traduire graphiquement et réglementairement le projet de PADD (Projet Aménagement et de Développement Durable), s'est déroulée en mairie.

LES ÉTAPES SUIVANTES :

- Mise en forme définitive du règlement et des OAP
- Présentation des pièces graphiques/réglementaires aux PPA (Personnes Publiques Associées) pour avis
- Enquête publique
- Mise en forme du dossier pour approbation au Conseil Municipal.



CME CONSEIL MUNICIPAL DES ENFANTS

Le 24 juin 2021 a eu lieu le premier conseil municipal des enfants pour l'année 2021-2022.

Agathe FRELON MARTIN élue maire du conseil municipal des enfants en présence de 7 conseillers Raphaël KAYZAKIAN, Mathieu KAYZAKIAN, Célia LAIR, Thomas RUIZ, Ilyes BOUZAGOU, Olivia VERILHAC et Eloïse COLIAT.

Bernard RIPOCHE, maire de Beauvallon, Anne CHALEYAT, adjointe chargée des écoles et de Gilles SANNIER, conseiller municipal.

POINTS TRAVAUX

LES LOTISSEMENTS

Comme on peut l'apercevoir, les maisons du lotissement « Les Marches du Castellet » rentrent dans le paysage de la Commune. La première maison a été livrée, il est envisagé une quinzaine d'habitations qui seront livrés avant la fin de l'année. Actuellement, en bord de route est créée une noue (fossé) pour canaliser l'eau de pluie venant des habitations.

Une piste partagée Piétons et Vélos sera créée entre la noue et le lotissement afin de rejoindre la rue du stade. Concernant les habitations au sud de la route de Montéléger, l'ensemble des permis de construire a été visé par les services de l'urbanisme et les travaux devraient voir le jour en 2022.

LA ROUTE DE MONTÉLÉGER

Les travaux de réfection de la voirie traversant la commune sont terminés. A ce jour, la dernière opération consiste à embellir cet axe de circulation (route de Montéléger). Des arbres ont été plantés ainsi que les plantes le long de la route dernièrement.

Nous devons encore finaliser l'axe du Chemin des Gros Pays, entre autres : les trottoirs. Ces travaux ont été retardés en coordination avec la finalité des travaux du lotissement « Les Marches du Castellet ».

LA NOUVELLE MAIRIE

Un très long chantier avec diverses péripéties, compliqué par des mesures sanitaires accentuant les délais de travaux, arrive, enfin, à son « terme ». Le personnel de mairie ainsi que les premiers habitants sont agréablement surpris et apprécient ces nouveaux locaux. Reste à finaliser et embellir les abords extérieurs de ce bâtiment administratif. L'inauguration de la nouvelle mairie officialise ce nouveau bâtiment communal au cœur du village.

Laurent DURET



JOURNÉE SOUVENIR 11 novembre 2021 à BEAUVALLON

En présence des conseillers départementaux du canton Franck SOULIGNAC et Geneviève GIRARD, des représentants de l'UFAC et la FNACA Monsieur CHASTAGNIER et Monsieur BESSEAS, des sapeurs pompiers, des JSP et de la BAMBA, le maire Bernard RIPOCHE avec Pierre REVOL, maître de cérémonie et du Conseil Municipal des Enfants, ont conduit une cérémonie empreinte du souvenir vivant de cette grande guerre où ont péri tant de soldats dans des conditions dantesques. Le maire a déposé une gerbe avec Agathe FRELON MARTIN, maire du CME. « Un moment d'émotion ».





VÉORE XV, CLUB DE RUGBY INTERCOMMUNAL.

Coprésidents : Jean Charles MALLO et Jérôme CHOPARD. Vis
présidents : Patrick DEVIC, Patrick CARCY et Alain MONTEUX.

En sept matchs de Fédérale 2, l'équipe fanion de Véore XV
entraînée par Guillaume Martin, manager général, et Ghislain
Agniel, coordinateur sportif, a remporté une victoire et a
accumulé quatre bonus défensifs tandis que l'équipe réserve
d'Abdel Hamzaoui et Marco Chaléat a totalisé quatre victoires.
Tout le groupe sénior s'entraîne deux fois par semaine
et se donne sans compter lors des matchs, il mérite vos
encouragements le dimanche.

L'école de rugby labellisée par la FFR, riche de ses 90 licenciés,



des Babies (2017/18) aux U 14 (2009/08, 207 pour les filles) a des
équipes engagées dans chaque catégorie d'âge. Elle est gérée
par Isabelle Goze (06 31 36 17 81) et Ghislain Agniel (06 10 67 57
83) que vous pouvez joindre pour inscrire votre enfant (garçon
ou fille) s'il est tenté par la pratique du rugby.

Les U 14 de Véore XV font partie du regroupement « Drôme
Centre XV » avec le VRDR et Montmeyran. Ils s'entraînent le
lundi et le mercredi de 18h30 à 20h au stade des Baumes à
Valence et le vendredi à Beauvallon de 17h30 à 19h.

Les U 16 et U 19 de Véore XV jouent au sein de la « couronne
Valentinoise » avec Rhône XV et ECSM XV, ils sont engagés
en championnat régional. Véore XV est club support des U 19.
Responsable Patrick Carcy (06 11 36 39 30).

Les U 18 Filles, évoluent avec des joueuses de Rhône XV, ECSM
XV, Grâne et Lamastre. Elles s'entraînent le mercredi à 18 h à
Beauvallon.

Toutes les catégories d'âge sont encadrées par des éducateurs
diplômés. Véore XV accueille tous les jeunes, filles ou garçons,
débutants ou non, désireux(se) de pratiquer le rugby et
organise des stages Rugby vacances lors des congés scolaires.
N'hésitez pas à contacter Ghislain Agniel (06 10 67 57 83).

Les vétérans loisir (+ 35 ans) vous attendent le jeudi à 19h
au stade de Beauvallon.

Gérard Merland

PÉTANQUE BEAUVALLONNAISE AVENIR BOULES "la Longue"

Le partenariat pétanque et la Longue entre les licenciés et
les sociétaires permettant aux deux sociétés de partager
les terrains.

Comme on a pu le voir lors du splendide **Challenge** à la
Longue, ZANOTTO, BATAIL, JAUBERT le 14 octobre 2021,
nombre de Beauvallonais ont écrit des pages de l'histoire
de notre village au travers de leurs parcours en club
Pour la **pétanque**, tous les mardis et vendredis, les
licenciés et les sociétaires participent à des concours de 3
à 4 parties à partir de 13h30 au terrain de boules à côté du
Pont de la Véore.

Les **inscriptions** se font à partir de janvier pour l'année en
cours, licence FFPJ ou carte sociétaire Beauvallonnaise.
Tout au long de l'année des concours des licenciés,
championnats des Clubs, équipes, Séniors, Vétérans et
féminines, Coupe de France, qualification au championnat
de France et divers concours départementaux, et tout au
long de l'année des manifestations.

En Automne/ Hiver Châtaignes, beaujolais, repas de Noël,
galette des rois, chandeleur, et en printemps/ été : barbecue,
pique-nique...

Venez les rejoindre, ambiance chaleureuse et familiale.

Martial BOIRON,

Daniel TAULAIGNE et Christine DE ALMEIDA



LA BEAUMONTOISE

Le samedi 9 octobre a eu lieu la course pédestre LA
BEAUMONTOISE. L'épreuve a de nouveau traversé
notre village, agrémentée d'un passage vers l'EHPAD
qui a ravi ses résidents.

Un nombre de participants légèrement supérieur à l'an
dernier a apprécié les deux parcours proposés et les
bénévoles ont été chaleureusement remerciés pour le
travail accompli.

VALENCE PAYS D'ARTS ET D'HISTOIRE



Valence Romans agglo propose le samedi 19 février
2021 au soir

Une visite à la torche de l'église de BEAUVALLON.
Les inscriptions se feront en nombre limité.

Plus d'informations sur nos réseaux sociaux très
prochainement ou sur Contact Service Patrimoine - Pays
d'art et d'histoire Maison des Têtes 57 Grande rue à Valence 04 75
79 20 86 artethistoire@valenceromansagglo.fr.

LA CHORALE CANTAVIOURE

Sous l'égide de son président Hervé GOGAIL et forte
de la présence de 40 choristes entourés du chef de
chœur Fabrice VERNETTE, elle retrouve le rythme qui
était le sien avant l'épidémie de COVID.

Les répétitions n'étaient pas possibles en groupe, et
les activités ont dû être interrompues.

Après le concert du samedi 20 novembre à l'église
St Jean Baptiste de BEAUVALLON, devant un public
nombreux et conquis, la chorale poursuivra ses
répétitions et aura le plaisir d'accueillir le grand ténor
rouennais Amaury Vassili en septembre prochain à
Portes-lès-Valence.

Cet évènement
prévu en 2021 a
été reporté pour
raison sanitaire.



AS BEAUVALLON

Président : Yoann CAVACAS Secrétaire générale : Marielle
VINSON Trésorier : Jean Philippe FONDEVILLE

Une équipe de bons **copains** qui a démarré cette nouvelle
saison avec fierté.

Avec un jeu empreint de **fair-play** et un niveau de **football**
très agréable à regarder, quant on voit avec plaisir les
attaques, les **défenses** ainsi que les arrêts de leur gardien
portant le maillot **violet**.

Ils sont **premiers** de leur Groupe H de Division 5, toujours
qualifiés pour la **Coupe Drôme Ardèche**.

**Vous pouvez les encourager pour les matchs à domicile
sur leur terrain de football au stade Jean Courtial de
Beauvallon.**

Le président ainsi que les dirigeants et les joueurs tiennent
à remercier les beauvallonais et beauvallonaises qui
sont domiciliés près du stade, pour leur gentillesse d'avoir
toujours rapporté ou renvoyé lors des matchs les ballons
de football qui se trouvaient dans leurs jardins.

Une bonne entente et un savoir-vivre ensemble.

Marielle VINSON et Christine DE ALMEIDA



RECENSEMENT MILITAIRE ou "recensement citoyen"

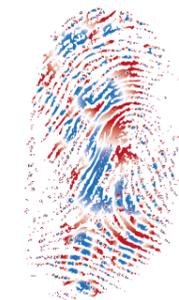
Chaque jeune Français de 16 ans doit se
faire recenser entre 16 ans et 16 ans et 3
mois, en se rendant à la mairie du domicile
avec les documents suivants (si les
délais ont été dépassés, il est possible de
régulariser sa situation jusqu'à l'âge de 25
ans) :

- Carte nationale d'identité ou passeport
valide
- Livret de famille
- Justificatif de domicile

L'un des parents peut faire
la démarche à la place du
mineur.

IMPORTANT :

tous les jeunes qui ont
été recensés en Mairie il y
a plus de 6 mois doivent
obligatoirement se créer un
compte sur www.majdc.fr



OÙ SONT nos DAE ?



Le Défibrillateur Automatisé
Externe (DAE) est un
**dispositif médical qui
aide à la réanimation de
victimes d'arrêt cardiaque.**
Accompagné d'un massage
cardiaque, le défibrillateur
contribue à augmenter
significativement les chances
de survie.

Aussi, afin d'être plus réactif, la Municipalité
s'est doté d'un deuxième DAE sur la
commune. Celui-ci est installé sur le parvis
de la Nouvelle Mairie.

Pour information, l'autre dispositif est
installé à l'entrée principale de l'Espace
Robert Freyss.

Laurent Duret



Chemin des ARTISTES

Pour la première fois, cette année, notre commune a participé à la 13ème édition du « Chemin des Artistes » (manifestation organisée par Valence Romans Agglo) qui s'est tenue les 9 et 10 octobre.

Jusqu'alors, celui-ci portait le nom de « Chemin des Peintres » et était organisé par le Canton de Bourg de Péage. Aujourd'hui Valence Romans Agglo assure la coordination de l'évènement et l'a renommé « Chemin des Artistes » afin de prendre en compte tous les arts visuels présentés. Plusieurs chemins de découverte étaient proposés dans les communes de moins de 10 000 habitants de l'agglo ayant postulé.

Après avoir envisagé divers lieux d'exposition dans Beauvallon, la commission vie et animation du village a opté pour l'espace Robert Freyss privilégiant la clarté du lieu, l'aisance de déplacement et de visibilité des œuvres, et éviter les problèmes de stationnement du dimanche matin dus au marché.

Cette première participation a été une réussite. Malgré quelques personnes qui n'ont pas pu entrer faute de Pass Sanitaire, les visiteurs ont été nombreux et ont apprécié la qualité et la diversité des œuvres exposées. Les artistes quant à eux ont apprécié l'accueil, le bel espace qui leur a permis d'exposer bon nombre d'œuvres, la convivialité, l'ambiance et les repas partagés au soleil grâce à la météo clémente.

Le chemin des artistes ayant toujours lieu le 2° week-end d'octobre, nous vous donnons rendez-vous, les 8 & 9 octobre 2022, pour la prochaine édition. Nous espérons que d'autres communes, autour de Beauvallon, participeront à cette manifestation afin d'offrir un « chemin » plus long au sud de l'agglo.

Thierry GARNIER et Sabine ROCHE

Nous avons eu le plaisir de pouvoir choisir et d'accueillir 12 artistes parmi toutes les demandes reçues :

- Marie AUBERT, Peinture huile et acrylique
- Liliane BILLET, Peinture acrylique sur papier journal
- Sylvie CHAZEL NUBLAT, Peinture acrylique, dessin
- Jean Pierre COTTE MARTINON, Peintures à l'huile, acrylique, encres et transferts d'imprimerie
- Jean Pierre DURANTI, Sculpture sur métal
- KEMENTARIS, Photo-manipulation dans le thème de la science-fiction
- Nina PARISI, Photographies et Aquarelles
- Béatrice PECOUT, Sculptures poterie et fil de fer, dessins
- Jean-Yves PETIT, Sculpture en ciment sur armature métallique
- Gérard ROBIN, Tableaux en sables naturels
- Patrick TAILLANDIER, Sculptures en céramique, patinées
- Bianca TOUCHART, Aquarelle moderne. Bianca a aussi animé des petits ateliers d'initiation à l'aquarelle qui ont enchantés les participants

COMMENT entretenons-nous NOTRE COMMUNE ?

La commune de BEAUVALLON d'une superficie de 312 ha est majoritairement entretenue par les services techniques de la commune.

Les employés municipaux, au nombre de quatre, exécutent une grosse partie des divers travaux d'entretien et de réparation. La municipalité fait aussi travailler des entreprises externes dans le cas de gros travaux nécessitant un matériel plus sophistiqué.

VOILÀ QUELQUES EXEMPLES DES TRAVAUX QUOTIDIENS OU PÉRIODIQUES QUE RÉALISE L'ÉQUIPE DES SERVICES TECHNIQUES DE LA COMMUNE

Les stades et les salles de l'Espace Robert Freyss

Tous les agents entretiennent les bâtiments et les espaces verts. (ménage chaque semaine, réfection des vestiaires, tonte régulière des terrains.....).



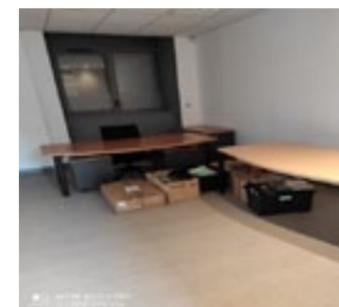
Entretien et réparation au cimetière

Les deux équipes sont mobilisées pour les travaux du cimetière à la fois pour les diverses réparations mais aussi pour le désherbage des allées. Les produits phytosanitaires de synthèse ne sont plus utilisés.



Travaux école

Cet été, des travaux d'agrandissement de la cantine à l'école communale ont été réalisés par l'équipe entretien tout en jonglant avec les périodes de congés. L'espace cantine est opérationnel depuis la rentrée.



Déménagement Mairie

Deux agents ont procédé au déménagement de l'ancienne mairie vers la nouvelle et ont réalisé les aménagements intérieurs. Le nouveau mobilier et l'installation des archives ont été installés dans le nouvel espace.





Un SAGE

C'est quoi ?

Réglementation des forages domestiques proposés par le bureau de la Commission Locale de l'Eau du SAGE Bas Dauphiné Plaine de Valence

Réglementation sur les puits et forages d'eau à usage domestique

Depuis le 1er janvier 2009, tout puits ou forage d'eau à usage domestique doit être déclaré auprès du maire de la commune d'implantation (décret n°2008-652 du 2 juillet 2008). Cette déclaration est valable aussi bien pour les ouvrages existants avant 2009 que pour ceux réalisés après cette date. Elle se réalise de façon simple au moyen du formulaire Cerfa n°13837*02.

Attention, suite à l'approbation du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) Bas Dauphiné Plaine de Valence en décembre 2019, **il est désormais interdit de réaliser tout nouveau puits ou forage d'eau à usage domestique sur certains secteurs du territoire communal. Si vous possédez un puits ou un forage d'eau, pensez à déclarer votre ouvrage si vous ne l'avez pas encore fait. Si vous avez un projet de puits ou forage d'eau, vérifiez s'il est interdit ou autorisé** en vous rapprochant de la mairie ou en contactant directement les animateurs du SAGE par mail à l'adresse suivante : premp@ladrome.fr.

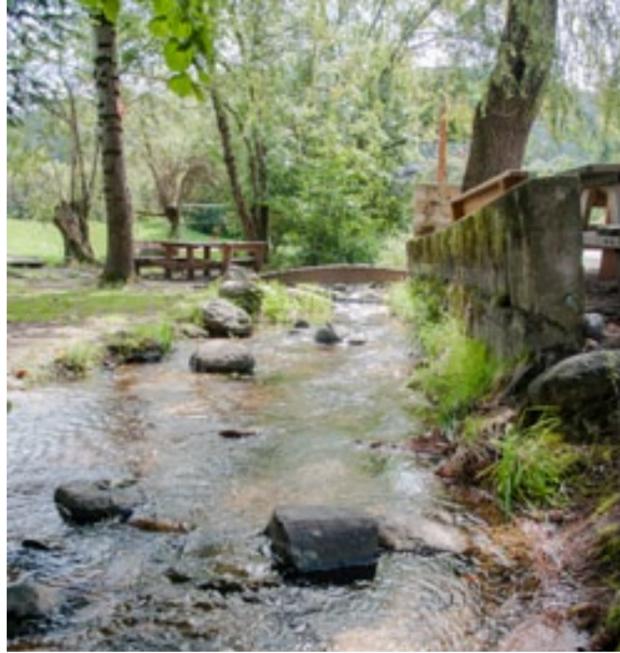
Pour aller plus loin : <https://sagedauphine-valence.fr/>



Un SAGE, c'est quoi ?

Un SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux) est un outil de planification à long terme de la politique locale de l'eau.

Il est élaboré en concertation avec les instances locales (représentants des élus, des usagers et de l'État). Il a pour but de préserver la ressource en eau.



BON À SAVOIR : LA RIVIÈRE

Depuis le **1er janvier 2017**, l'Agglo est chargée de la gestion des **cours d'eau** comme le bassin versant de **la Véore** avec la compétence GEMAPI : Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations.

Elle **entretient** la végétation, restaure la continuité écologique, programme des opérations de renaturation des cours d'eau et gère les ouvrages de protection contre les **crues** tels les **digues** et barrages. **Aujourd'hui**, face au risque inondation, l'objectif est d'allier restauration des cours d'eau et protection des populations. Il s'agit de contribuer à la sécurité des populations face aux crues tout en redonnant un fonctionnement plus naturel à la rivière.



POUR RAPPEL LE TRI

Simplification du tri, c'est le mot d'ordre de cette rentrée !

Depuis le 4 octobre, tous les emballages et papiers se trient et vont tous, dans un seul et même conteneur, le jaune.

Tous les sacs, pots, films, barquettes plastiques ou alu, blisters, capsules de café en métal... pourront être déposés dans les conteneurs de tri jaunes, en plus des habituelles bouteilles plastiques, canettes, boîtes de conserve et briques alimentaires. Mais aussi, tous les papiers et cartonnettes habituellement déposés dans les conteneurs bleus.

Autre bonne nouvelle, **si vous habitez en maison individuelle** pour composter malin, vous pouvez obtenir un composteur **gratuit**. Il suffit de remplir le formulaire en ligne sur le site internet de Valence Romans Agglo

Nos plantes en hiver

Notre conseiller municipal nous éclaire sur la protection de nos plantes l'hiver.

• **LES QUELQUES PLANTES À ISOLER DU GEL** à la mauvaise saison seront surtout les agrumes et les cactées. Pour les plantes en pot. Il sera toujours préférable de les abriter dans une véranda ou un garage lumineux. Cela permettra d'éviter de les couvrir d'un voile qui ne doit pas rester plusieurs semaines sur une plante si la température redevient positive ! Le fait de les placer sous un balcon plein sud permet déjà de limiter sérieusement l'effet du gel. Il faudra alors positionner un voile si la température est déjà négative le soir et donc très froide au petit matin ! Certaines plantes méditerranéennes (bougainvillée,...) préféreront être directement abritées en intérieur.

• **LES VÉGÉTAUX DE TERRE DE BRUYÈRE**, tels que camélias, azalées, rhododendrons et hortensias, en pot ou en pleine terre, ne craindront pas le gel habituel (-4 à -10 °) pour peu qu'ils soient abrités du vent du nord.

• **POUR CERTAINES PLANTES GÉLIVES**, comme la verveine aromatique, il sera intéressant d'utiliser des feuilles mortes ramassées dans le jardin (surtout ne pas les laisser sur le gazon pour ne pas l'étouffer). Il suffira de placer ces feuilles autour de la plante rabattue et de les maintenir par une caisse. On peut aussi répandre les feuilles ramassées sur le potager pour éviter de laisser la terre nue plusieurs mois d'affilée ! Lorsque le fait de couvrir un végétal avec un film de protection devient impératif, il est important d'en faire plusieurs tours, voire de rajouter une housse pour maintenir l'ensemble qui créera une isolation en enveloppant l'air sous le film. Les films à bulle sont d'autant plus efficaces pour isoler, en prenant soin d'englober la plante et le pot pour protéger aussi la motte.

Jean Luc Morin, conseiller municipal

TOUJOURS PENSER À DÉCOUVRIR LES PLANTES si la température se radoucit plusieurs jours d'affilée, au risque de dessécher ou d'étouffer la plante par manque d'air ou d'arrosage !





Beauvallon dans l'Agglo

Après les élections municipales de 2020, les élus de Valence Romans Agglo, avec les maires des 54 communes, ont défini et voté le PROJET de TERRITOIRE 2020-2030 (disponible www.valenceromansagglo.fr).

Ce projet comporte des actions fortes pour les communes :

- **Poursuivre les politiques publiques déjà engagées** : petite enfance (crèches...), piscines et apprentissage de la natation pour les enfants des écoles, informatique des écoles, zones d'activités économiques, médiathèques, assainissement, éclairage public, déchets...
- **Mettre en œuvre le PROJET DE TERRITOIRE** avec un niveau d'investissement estimé à 400 M€ contre 300 M€ du mandat précédent.
- **Créer la dotation de solidarité communale** par un versement de 7M€ par an aux communes. A Beauvallon, ce sera 38 000 € par an, ce qui compensera en partie la perte de la dotation de l'État (DGF) : moins 124 000 € sur les 291 000 € perçus en 2013, soit une perte de 43% de cette dotation.

Pourquoi la **Taxe sur le Foncier Bâti** prélevée par l'Agglo est-elle doublée ?

En 2020, le taux de l'Agglo était de 1,98%, il évolue en 2021 de 1,98% soit **3,96%**. Une augmentation de 100% qui a surpris mais qu'il faut modérer : elle est de l'ordre de 5 € par mois sur 10 mois pour un appartement d'une famille de 4 enfants. Et cet ajustement est largement **compensé par la suppression de la taxe d'habitation** qui a fortement baissé la fiscalité locale. On peut ajouter que **les taux de fiscalité pratiqués par Valence Romans Agglo sont inférieurs** à ceux pratiqués par la plupart des **intercommunalités de même strate**. Cela vient du fait qu'en **2014 la fusion des taux de VRA** a pris le référentiel le plus bas. De plus on

note que la plupart des communes n'ont pas augmenté leur taux depuis 2014, ce qui est le cas à Beauvallon. Enfin, nous avons adopté le principe à l'Agglo de ne faire qu'une seule augmentation par mandat, donc le taux ne changera plus jusqu'en 2026.

ET LA TAXE GEMAPI ?

(Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations)

C'est une compétence créée en 2014 par la loi, confiée aux intercommunalités sans compensation financière. Son financement se faisait pour partie par la taxe d'habitation. Jusqu'en 2020 son taux était 0,133%, en 2021 il passe à 0,485% soit +264%. Une augmentation très importante pour un taux très faible, correspondant à un montant également faible (moins de 2 € par mois en moyenne sur 10 mois). L'augmentation du taux n'est en fait que **le report de cette charge de la taxe d'habitation sur la Taxe sur le Foncier Bâti**.

Ce report était absolument nécessaire compte tenu des investissements à réaliser pour la prévention des inondations. Les communes de l'Agglo, situées pour la plupart au pied du Vercors avec des ruisseaux et rivières au régime torrentiel (cas de la Véore), sont exposées à ce risque. Cela est connu à Beauvallon avec le risque de débordement de la VÉORE mais aussi avec le SAINT-FÉLY et le FRANCILLON qui déversent les pluies intenses vers les lotissements et le lac... lequel est concerné par la gestion des Milieux Aquatiques. A ce propos, l'Agglo a lancé une étude sur les eaux pluviales et le ruissellement du Saint-Fély et du Francillon, étude qui débouchera sur des actions de sécurisation financées par la Taxe GEMAPI.

NUMÉRO UTILES

POMPIERS	18
SAMU	15
Gendarmerie	04 75 61 77 55
Centre antipoison Lyon	04 72 11 69 11
Centre hospitalier Valence	04 75 75 75 75
Pharmacie Thomasset	04 75 57 21 06

MÉDECINS

Dr Bellecoste & Dr Jouve 04 75 58 08 53

INFIRMIERS

Mme E. Marin 04 75 59 53 89 - 06 15 21 74 63
 Mme I. Chapurlat 06 18 57 44 81
 Mme M. Marmolle 06 64 04 13 05
 C. Curinier & A.S. Pradon 06 74 05 92 55
 Mme L. Gorce 04 75 59 53 89

URGENCES DÉPANNAGE

Électricité 0810 333 321
 Gaz 0810 433 026

TAXI

Beauvallon Taxi 06 80 07 57 60

CORRESPONDANT DU DAUPHINÉ

G. Tournayre gti26@wanadoo.fr
 06 84 81 68 37



VOS INFOS MAIRIE

1 place du Marché - 26800 Beauvallon

Mail : accueil@beauvallon.fr
 Internet : www.beauvallon.fr
 Facebook : Mairie de Beauvallon

SECRETARIAT DE MAIRIE

Du lundi au vendredi : 9 h - 12 h
 Le mercredi : 9 h - 12 h et 14 h - 16 h
 Tél. : 04 75 57 03 26
 ou par mail accueil@beauvallon.fr

EN CAS D'URGENCE

en dehors des heures d'ouverture de la mairie,
 appeler le 06 75 02 89 06

PERMANENCE POUR LA LOCATION DE LA SALLE

Permanence uniquement par téléphone
 au 04 75 57 45 23
 Lundi de 10 h à 12 h
 et vendredi de 13 h à 14 h 15

état CIVIL

NAISSANCES

Ambre AUMAGE
 Léo GURNEL

MARIAGE

Charlotte GÉLIBERT et Dylan TORRES
 Magali ALLOUI et Jérémy PALIX
 Hasmeta SALKIC et Emir HAMIDOVIC
 Audrey SABATIER et Sandry VIALLE

DÉCÈS

Alice CASENEUVE
 Paulette DURAND née AURENCHÉ
 Antoine VITALE
 Jacques REYNAUD
 Bernard BELLEGARDE
 Jacques ARTHAUD
 Henriette MERCIER née JUGE
 Roger BERNARD
 Jacqueline MOLINSKI née FILLEZ
 Sylviane SALA née AMOROS
 Pierre CANET
 Charles GAILLARDET
 Anna MAGHAKIAN née BIDJIAN
 Marthe OLAGNON née GRANGE
 Maurice GALET
 Robert HUMBLET
 Lucette SAOUL
 Robert HUMBLET
 Monique RUFFIER née CASENEUVE

MAISON BAHIER

La carte de la qualité
 Boucherie Charcuterie Traiteur

2 Avenue Jean Moulin * C.C. Le Cyrano
 26500 Bourg les Valence

www.boucheriebahier.olca.com

TEL : 04.75.43.64.87



Germain & Marion ARNAUD
 9 Route de Beauvallon
 26800 Étoile-sur-Rhône
 04 75 25 05 83
etoileoptique26@gmail.com

Nous vous donnons rendez-vous
 pour les **VOEUX**
 du **MAIRE**,
 et de **LA MUNICIPALITÉ**

jeudi
6 janvier 2021
 19 heures
 Salle Robert Freyss

sous réserve
 des conditions sanitaires
 du moment.

Intermarché

SUPER



+ CARTES PROFESSIONNELLES
CARBURANTS



LAVAGE AUTO



PÉTROLE DOMESTIQUE
EN SELF



TICKET RESTAURANT



SERVICES CAMPING CAR



POISSONNERIE
ARRIVAGES JOURNALIERS

Z.A. LES BASSEAUX

04 75 57 15 00

ETOILE SUR RHONE

GROUPE **DJ**

IMMOBILIER

Pour la famille DUBOIS

3 chambres

2 salles de bain

1 bureau pour le télétravail

1 jardin



S'il ne trouve pas ...
vous pouvez
COMPTER SUR NOUS,
... nous on a !



Etoile ETOILE IMMOBILIER
04 75 60 67 25

Beaumont BEAUMONT IMMOBILIER
04 75 55 13 50

Montmeyran MONTMEYRAN IMMOBILIER
04 75 59 13 17



www.djgroupeimmobilier2607.com

